

DELIBERATION CA049-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu l'avis de la CFVU du 30 juin 2014

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 19 juin 2014.

- **Objet de la délibération** Convention de double-diplôme avec l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi en Roumanie

Le conseil d'administration réuni le 03 juillet 2014 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention de double-diplôme avec l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi en Roumanie est approuvée.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

Fait à Angers, le 04 juillet 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **07 juillet 2014**

4.5. CONVENTION DE DOUBLE-DIPLOME AVEC L'UNIVERSITE ALEXANDRU IOAN CUZA DE IASI EN ROUMANIE

Avis favorable de la CFVU du 30 juin 2014.

Le conseil d'administration approuve la convention de double-diplôme avec l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi en Roumanie.

ACCORD DE DOUBLE DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL

Entre

L'Université d'Angers représentée par son Président, M. Jean-Paul Saint-André
Ayant son siège social au 40 rue de Rennes, BP 73532 49035 Angers Cedex 01, France

Et

L'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi représentée par son Recteur M. Vasile ISAN,
Ayant son siège social au Carol I Blvd, Nr.11, 700506 Iasi, Roumanie

Pour la délivrance des diplômes

Master (national)

« Tourisme et Développement Régional (filiale francophone) »

(Domaine : Géographie)

Accrédité par le Ministère de l'Education et de la Recherche de Roumanie,
à

**L'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi,
Faculté de Géographie et Géologie,
Département de Géographie,
à Iasi (Roumanie)**

Et

Master professionnel et de recherche (Master II)

« Chargé de Développement : Entreprises et Territoires durables »

(Domaine : Lettres Sciences Humaines, Mention de rattachement : Géographie)

de

**L'Université d'Angers,
UFR Lettres, Sciences Humaines et Sociales,
Mention Géographie et Aménagement
Département de Géographie,**

et

**UFR Droit, Economie, Gestion,
Mention Stratégie et Ingénierie Economique, Droit,
Département d'Economie,
à Angers (France)**

DONNANT LIEU A DOUBLE DIPLOME

Vu l'article 1 de l'Accord de coopération en date du 28/05/2014 entre l'Université d'Angers et l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi et notamment le souhait des parties de développer des projets communs d'enseignement et de recherche.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Diplôme(s) visé(s)

Les parties souhaitent collaborer en matière d'enseignement, par la délivrance de deux diplômes :

- l'un délivré par l'Université d'Angers : le diplôme de Master professionnel et de recherche : « Chargé de Développement : Entreprises et Territoires durables », de la Mention Géographie et Aménagement, de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, Département de Géographie, et de la Mention Stratégie et Ingénierie Economique, Droit, de l'UFR Droit, Economie, Gestion, Département d'Economie.
- l'autre accrédité par le Ministère de l'Education et de la Recherche de Roumanie à l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi : le diplôme de Master (national) « Tourisme et Développement Régional (filiale francophone) », de la Faculté de Géographie et Géologie, Département de Géographie.

En conséquence de quoi, les étudiants inscrits en formation se voient décerner le diplôme de Master de l'Université d'Angers ainsi que le diplôme de Master accrédité à l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, sous réserve d'avoir satisfait aux modalités de validation du diplôme de Master de l'université d'accueil, par l'obtention de l'ensemble des ECTS, ainsi que d'avoir souscrit aux critères de validation des études de Master en double diplôme stipulés par l'université d'origine.

Article 2 – Sélection

La sélection pour l'entrée en Master est effectuée par l'université d'origine.

La liste des étudiants sélectionnés par l'université d'origine pour suivre la formation de Master dans l'université d'accueil doit être transmise à l'université d'accueil au plus tard le 10 juillet ; les cours débutant en septembre ou octobre. L'université d'accueil dispose de 10 jours pour valider tout ou partie de cette sélection.

Les étudiants sont admis en deuxième année de Master sous réserve de validation de leur première année de Master par l'université d'accueil, sur la base des deux critères suivants :

- les étudiants doivent avoir satisfait à la validation de leur première année de Master, par l'obtention de l'ensemble des ECTS correspondant : à l'obtention du Master I reconnu en France, et à l'acceptation sans conditions en deuxième année de Master à l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi.
- le contenu de la formation de Master I donnant accès au Master II de l'Université d'Angers doit correspondre aux acquis de la première année du Master accrédité à l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi.

Chacune des Parties s'engage à transmettre à l'université d'accueil les résultats académiques de première année de Master des étudiants avec l'accord desdits étudiants.

L'étudiant en provenance de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi aura un niveau de langue française lui permettant de suivre un enseignement universitaire en français, sanctionné par cette université à travers le suivi de formation « Tourisme et Développement Régional (filiale francophone) » et équivalent au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

L'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi propose un enseignement de langue roumaine à destination des étudiants en provenance de l'Université d'Angers.

Chaque année, deux (2) étudiants maximum par université seront sélectionnés pour participer au programme.

Article 3 – Déroulement des études

Article 3.1 – Déroulement des études à la Faculté de Géographie et Géologie de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, Département de Géographie : pour les étudiants en provenance de l'Université d'Angers.

- Les étudiants doivent être présents à Iasi pour le début de l'année universitaire du Master II.
- La durée des études est d'une année composée du suivi des enseignements ainsi que de la réalisation et la soutenance d'un mémoire.
- Les stages sur le terrain, effectués au sein d'entreprises/d'institutions roumaines seront organisés par la Faculté de Géographie et Géologie de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, Département de Géographie.
- Les études proposées se déroulent à plein temps.

Article 3.2 – Déroulement des études proposées par l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers, Département de Géographie : pour les étudiants en provenance de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi.

1. Les étudiants doivent être présents à Angers pour le début de l'année universitaire du Master II.
2. La durée des études est d'une année composée du suivi des enseignements ainsi que d'un stage de 4 à 6 mois validé par la réalisation et la soutenance d'un mémoire.
3. Les stages sur le terrain, effectués au sein d'entreprises/d'institutions françaises seront organisés par l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers, Département de Géographie.
4. Les études proposées se déroulent à plein temps.

Précision : le diplôme de Master professionnel et de recherche : « Chargé de Développement : Entreprises et Territoires durables » étant commun à l'UFR Droit, Economie, Gestion de l'Université d'Angers, Département d'Economie, et à l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, Département de Géographie, le déroulement des études est placé sous la responsabilité conjointe des deux UFR de l'Université d'Angers susnommés.

Article 4 – Inscriptions

Les étudiants bénéficient d'une double inscription dans l'université d'origine et dans l'université d'accueil mais n'acquittent les droits d'inscription que dans l'université d'origine. Pour ce faire, l'université d'accueil recueille auprès des étudiants concernés une copie certifiée conforme de leurs attestations de réussite aux examens et de leurs diplômes antérieurs.

Article 5 – Coordonnateurs du programme

- Le coordonnateur, à la date de signature du présent accord, pour l'Université d'Angers, est M. Emmanuel BIOTEAU.
- Le coordonnateur, à la date de signature du présent accord, pour l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, est M. Corneliu IATU.

Tout changement de coordonnateur sera communiqué entre les parties sans remise en cause du présent accord.

Article 6 – Délivrance des diplômes

Les étudiants participant à ce programme de double diplôme,
. ayant suivi le cursus de Master dans lequel ils sont engagés dans son intégralité,
. ayant satisfait aux exigences de cette formation par l'obtention de l'ensemble des ECTS,
. ayant souscrit aux critères de validation des études de Master en double diplôme stipulés par l'université d'origine, y compris si besoin est par la validation des modules de formation complémentaires proposés en enseignement à distance,

se verront délivrer deux diplômes :

- Le diplôme du Master professionnel et recherche du domaine Lettres et Sciences humaines, mention géographie, spécialité « Chargé de Développement : Entreprises et Territoires durables » de l'Université d'Angers.
- Le diplôme du Master (national) « Tourisme et Développement Régional (filiale francophone) » de la Faculté de Géographie et Géologie de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi.

Chacune des Parties s'engage à transmettre à l'université d'origine les résultats académiques de deuxième année de Master des étudiants avec l'accord desdits étudiants.

Les jurys délivrant les diplômes, et ce dans chacune des universités partenaires, se tiendront en septembre de l'année civile suivant l'année civile du début du programme de double diplôme : amorce du Master II de l'Université d'Angers, amorce de la deuxième année du Master accrédité à l'Université Alexandru Ioan Cuza.

Article 7 – Dispositions diverses

Chaque Partie incite les étudiants sélectionnés à souscrire une assurance couvrant les problèmes de santé, liés à des accidents et les éventuels frais de rapatriement.

Ils bénéficieront dans l'université d'accueil, de l'ensemble des services, de l'accès aux centres de documentation, bibliothèques, médiathèques, etc., dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

L'université d'accueil facilitera l'accès au logement des étudiants en formation, toutefois les frais de logement seront à la charge des étudiants, comme les frais de déplacement et tous frais annexes.

Article 8 – Durée

Cet accord de double diplôme en partenariat international prend effet à la signature des deux parties. Il entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2014-2015, pour la durée de l'habilitation des masters mentionnés.

Article 9 – Litiges, résiliations, amendements

Cet accord peut être modifié par voie d'avenant signé par chacune des parties.

Il peut être résilié avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, à l'initiative de chacune des parties, sans préjudice aux actions en cours d'exécution.

Les litiges seront résolus par tentative de conciliation ou par médiation. Dans le cas où cette voie serait épuisée, les tribunaux compétents seraient saisis.

Article 10 – Langues utilisées

La présente convention est rédigée en langue française en deux exemplaires originaux,

Date :
Iasi, le

Angers, le

Universitatea Al.I. Cuza
Prof. Dr. Rector, Vasile ISAN

l'Université d'Angers
Prof. Dr. Jean-Paul SAINT-ANDRE, Président